

Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission
départementale de la chasse et de la faune sauvage et
de ses formations restreintes et spécialisées

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu les articles R. 421-29 à R. 421-32 du code de l'environnement ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 mars 2019 portant création de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations restreintes et spécialisées ;
Vu les propositions de la fédération départementale des chasseurs de l'Ariège, de la chambre d'agriculture de l'Ariège, de l'association départementale des lieutenants de louveterie, de l'association départementale des piégeurs agréés, du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs, de l'association des communes forestières, de l'association des naturalistes de l'Ariège et du comité écologique ariégeois ;
Vu les candidatures de Monsieur Jean-Claude MÉNAGER et de Monsieur Fabrice GAY ;
Sur proposition du directeur départemental des Territoires ;

A R R Ê T E

Article 1 :

Sont nommées, pour une durée de trois ans, membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, les personnes listées ci-après.

1) Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le délégué interrégional de l'Office français de la biodiversité ou son représentant ;
- l'association départementale des lieutenants de louveterie :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean GUICHOU La Valette Route de Toulouse 09100 PAMIERS	Monsieur Michel PUJOL La Baure 09420 LESCURE

2) Représentants des intérêts cynégétiques :

Titulaires	Suppléants
Le président de la fédération départementale des chasseurs Le Couloumié - Labarre 09000 FOIX	Monsieur Jean-Luc DENAT Cugna 09290 CAMARADE
Monsieur Henri ARNAUD 24 rue Juliette Giret 09500 RIEUCROS	Monsieur Aimé PEYRE Ramoundé - Route de Toulouse 09100 PAMIERS
Monsieur Didier ROUAIX Chemin du Pouech 09140 SOUEIX-ROGALLE	Monsieur Paul TORT 110 avenue du Maréchal Foch 09200 SAINT-GIRONS
Monsieur Jean-Louis BOUSQUET Les Alix 09270 MAZERES	Monsieur Eric VERGE Aujole - Avenue de la Gare 09240 LA BASTIDE DE SEROU
Monsieur Alain GALY 3 rue du Plantaurel 31280 MONS	Monsieur Michel TISSEYRE 1 chemin du Bousquet 09600 LE PEYRAT
Monsieur André LANNES Les Peyrots 09300 BELESTA	Monsieur Didier ROUAIX Chemin du Pouech 09140 SOUEIX-ROGALLE
Monsieur Jean-Baptiste ROUGER 5 lotissement de la Debèze 09000 SAINT-PAUL DE JARRAT	Monsieur Jean-Louis PORTET 11 avenue de la Tour d'Ope 09000 SAINT-JEAN DE VERGES
Monsieur Georges SERENA 126 rue principale 09310 LES CABANNES	

3) Représentants des intérêts agricoles :

Titulaires	Suppléants
Le président de la chambre d'agriculture 32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX	Madame Elodie AMILHAT « Le Castéras » 09140 SEIX
Monsieur Christian PUJOL (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) « Bellecoste » 09700 MONTAUT	Madame Agnès FERRAND (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) « Pitot » 09330 MONTGAILHARD
Monsieur Jean-Marc PELLOFI (Centre départemental des jeunes agriculteurs) Le Vignoble 09000 FOIX	Monsieur Alexis CABANIE (Centre départemental des jeunes agriculteurs) 4 chemin du Picou 09120 COUSSA

4) Représentants des intérêts forestiers :

- Le directeur de l'agence inter-départementale de l'Office national des forêts - 9 rue du Lieutenant Paul Delpech - BP 85 - 09007 FOIX CEDEX, ou son représentant ;

Titulaires	Suppléants
Monsieur Renaud RAYNAL (Syndicat des forestiers privés de l'Ariège) « Lacay » 09120 RIEUX DE PELLEPORT	Monsieur Pierre ECLACHE (Syndicat des forestiers privés de l'Ariège) Rue Trinqué 09200 SAINT-GIRONS
Monsieur René CAZALE (Association des communes forestières de l'Ariège) 8 petit chemin des Lauriguères 09200 SAINT-GIRONS	Monsieur Michel ANDOLFO (Association des communes forestières de l'Ariège) Route de Darnac 09000 SERRES-SUR-ARGET

5) Représentants d'associations agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bertrand AUBE (Comité écologique ariégeois) « Cominac » 09140 ERCE	Monsieur Daniel STRUB (Comité écologique ariégeois) 09130 PAILHES
Madame Anne TISON (Association des naturalistes de l'Ariège) Vidallac 09240 ALZEN	Monsieur Emile SIMONATO (Association des naturalistes de l'Ariège) Vidallac 09240 ALZEN

6) Personnes qualifiées en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :

- Le président du syndicat mixte du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises - Ferme d'Icart - 09240 MONTELS ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Claude MÉNAGER – rue de la Bouscarre - 09000 GANAC ;
- Monsieur Fabrice GAY – 95 le Volp – 09200 MONTJOIE.

7) Représentant de l'association départementale des piégeurs agréés :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Michel DEDIEU 40 chemin du Syndic 09270 MAZERES	Monsieur Marc MASSAT 18 chemin du Barry 09120 CRAMPAGNA

Article 2 :

Sont nommées, pour une durée de trois ans, membres de la formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts aux cultures et récoltes agricoles, les personnes listées ci-après.

1) Représentants des intérêts cynégétiques :

Titulaires	Suppléants
Le président de la fédération départementale des chasseurs Le Couloumié - Labarre 09000 FOIX	Monsieur Jean-Luc DENAT Cugna 09290 CAMARADE
Monsieur Jean-Louis BOUSQUET Les Alix 09270 MAZERES	Monsieur Didier ROUAIX Chemin du Pouech 09140 SOUEIX-ROGALLE

2) Représentants des intérêts agricoles :

Titulaires	Suppléants
Le président de la chambre d'agriculture 32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX	Madame Elodie AMILHAT « Le Castéras » 09140 SEIX
Monsieur Christian PUJOL (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) "Bellecoste" 09700 MONTAUT	Madame Agnès FERRAND (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) « Pitot » 09330 MONTGAILHARD

Article 3 :

Sont nommées, pour une durée de trois ans, membres de la formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts aux intérêts forestiers, les personnes listées ci-après.

1) Représentants des intérêts cynégétiques :

Titulaires	Suppléants
Le président de la fédération départementale des chasseurs Le Couloumié - Labarre 09000 FOIX	Monsieur DENAT Jean-Luc Cugna 09290 CAMARADE
Monsieur André LANNES "Les Peyrots" 09300 BELESTA	Monsieur Eric VERGE Aujole - Avenue de la Gare 09240 LA BASTIDE DE SEROU

2) Représentants des intérêts forestiers :

- Monsieur le directeur de l'agence inter-départementale de l'Office national des forêts - 9 rue du Lieutenant Paul Delpech - BP 85 - 09007 FOIX CEDEX ou son représentant ;

Titulaire	Suppléant
Monsieur Renaud RAYNAL (Syndicat des forestiers privés de l'Ariège) "Lacay" 09120 RIEUX DE PELLEPORT	Monsieur Pierre ECLACHE (Syndicat des forestiers privés de l'Ariège) Rue Trinqué 09200 SAINT-GIRONS

Article 4 :

Sont nommées, pour une durée de trois ans, membres de la formation spécialisée pour le classement des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, les personnes listées ci-après.

1) Représentant de l'association départementale des piégeurs agréés :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Michel DEDIEU 40 chemin du Syndic 09270 MAZERES	Monsieur Marc MASSAT 18 chemin du Barry 09120 CRAMPAGNA

2) Représentant des intérêts cynégétiques :

Titulaire	Suppléant
Le président de la fédération départementale des chasseurs Le Couloumié - Labarre 09000 FOIX	Monsieur Eric VERGE Aujole Avenue de la Gare 09240 LA BASTIDE DE SEROU

3) Représentant des intérêts agricoles :

Titulaire	Suppléant
Le président de la chambre d'agriculture 32 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX	Madame Elodie AMILHAT « Le Castéras » 09140 SEIX

4) Personne qualifiée en matière scientifique et technique dans le domaine de la chasse ou de la faune sauvage :

- Monsieur Jean-Claude MÉNAGER - « Bourrut » - 09000 Ganac.

5) Représentants d'associations agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Bertrand AUBE (Comité écologique ariégeois) « Cominac » 09140 ERCE	Monsieur Daniel STRUB (Comité écologique ariégeois) Rive Faîte 09140 SENTENAC D'OUST

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet <http://www.telerecours.fr> ;
- d'un recours gracieux auprès de Madame la préfète de l'Ariège ainsi que hiérarchique auprès du ministre compétent dans le même délai ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception par l'autorité administrative vaut décision implicite de rejet ; la décision implicite ou explicite rejetant ce recours peut alors faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse, selon les modalités citées ci-avant, dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou de la date à laquelle naît une décision implicite.

Article 6 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Foix, le 30 mars 2022

P/La préfète et par délégation
Le secrétaire général

Signé

Stéphane DONNOT